



Assemblée générale

Distr. générale
17 août 2015
Français
Original : anglais

Soixante-dixième session

Demande d'inscription d'une question supplémentaire à l'ordre du jour de la soixante-dixième session

Sensibilisation de l'opinion mondiale au drame des migrants en situation irrégulière, en particulier les demandeurs d'asile syriens, dans le bassin méditerranéen

Lettre datée du 14 août 2015, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de la Turquie auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de demander, conformément à l'article 14 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale, l'inscription à l'ordre du jour de la soixante-dixième session de l'Assemblée d'une question supplémentaire intitulée « Sensibilisation de l'opinion mondiale au drame des migrants en situation irrégulière, en particulier les demandeurs d'asile syriens, dans le bassin méditerranéen », aux fins de son examen en séance plénière.

Conformément à l'article 20 du Règlement intérieur de l'Assemblée, un mémoire explicatif est annexé à la présente lettre.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de l'Assemblée générale.

Le Représentant permanent de la Turquie
auprès de l'Organisation des Nations Unies
(*Signé*) Y. Halit Çevik



Annexe

Mémoire explicatif

Les États riverains de la Méditerranée doivent faire face à des mouvements migratoires de plus en plus intenses. Les migrants en situation irrégulière, parmi lesquels des milliers cherchent à fuir les conflits, sont souvent victimes du trafic ou de la traite, et des centaines ont perdu la vie au cours des dangereux périple qu'ils ont entrepris. Il est donc crucial de sensibiliser l'opinion mondiale au drame que vivent les migrants en situation irrégulière et les demandeurs d'asile dans le bassin méditerranéen.

Cette situation dramatique pèse, de diverses manières, sur des pays d'Europe, d'Afrique du Nord, du Moyen-Orient, d'Afrique de l'Ouest, d'Afrique orientale et de la Corne de l'Afrique. Pour y remédier, il faut mener une action collective et globale, fondée sur les principes d'humanité, de respect des droits de l'homme, de droit à l'asile et à la protection, de solidarité et de partage des charges.

Sur le plan régional, il y a autour de la Méditerranée des États d'origine, de transit et de destination. Cette situation très complexe ne peut être réglée que de façon globale, au moyen de partenariats entre les parties concernées.

Sur le plan mondial, ces déplacements de millions de personnes entre les pays du bassin méditerranéen posent problème au-delà des frontières de la zone touchée et aggravent les difficultés rencontrées par la communauté internationale. Les dangereux périple entrepris pour traverser la Méditerranée coûtent la vie à de nombreux migrants. Les déplacements massifs de populations n'ayant pas eu accès à des services de santé de qualité pendant des années constituent une menace pour l'avenir du système de santé à l'échelle mondiale. En outre, des millions d'enfants déplacés ne peuvent pas poursuivre leur éducation, ce qui assombrit leurs perspectives d'avenir et fait d'eux des proies faciles pour les groupes extrémistes violents.

Dans ce contexte, les demandeurs d'asile syriens méritent une attention particulière. Le conflit syrien, qui cause des souffrances à la population depuis plus de quatre ans, est la plus grande tragédie humanitaire au monde. Près de la moitié des Syriens sont déplacés, soit environ 12 millions d'hommes, de femmes et d'enfants. D'après les derniers chiffres publiés par l'Organisation des Nations Unies, plus de quatre millions de personnes ont fui la Syrie, en direction des pays voisins ou de l'Afrique du Nord. Le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés prévoit un afflux continu, vers les pays frontaliers ou plus lointains, de réfugiés dont on ignore à quel moment ils regagneront leur pays.

Les États voisins de la Syrie, à savoir la Turquie, le Liban, la Jordanie et l'Iraq, ainsi que d'autres États de la région sont durement touchés par la crise syrienne, depuis ses débuts. Il est impossible et injuste d'attendre de ces pays, qui accueillent de très nombreux déplacés, demandeurs d'asile et réfugiés, qu'ils supportent seuls les pressions migratoires et les risques et menaces qui y sont associés.

Si la communauté internationale ne s'attaque pas aux causes profondes de ces flux migratoires, telles que l'instabilité politique, économique et sociale et les conflits, la situation déjà déplorable se dégradera immanquablement. Le monde

entier a tout intérêt à s'attaquer à l'ensemble complexe de problèmes posés par le drame que vivent les migrants en situation irrégulière et les demandeurs d'asile syriens en Méditerranée.

Pour cela, la communauté internationale doit être prête à coopérer davantage à long terme et dans un grand nombre de domaines d'action.

Inscrire cette question à l'ordre du jour permettrait à la communauté internationale de se concerter, dans le cadre de l'Organisation des Nations Unies, pour trouver des moyens d'agir et des solutions viables aux problèmes que pose la présence de migrants en situation irrégulière dans le bassin méditerranéen, notamment en instaurant, dans un esprit pragmatique, des partenariats entre les États d'origine, de destination et de transit. Il est indispensable d'engager de telles consultations en vue de répondre aux besoins humanitaires immédiats des migrants et d'œuvrer pour la stabilité de la région.
